**L’avenir appartient aux jeunes**

**C’est le thème de la Journée mondiale des enseignants célébrée comme chaque année le 5 octobre.**

Vous l’aurez vu en recevant votre mensuel préféré (je veux bien sûr parler de notre revue), octobre nous amène la traditionnelle Journée mondiale consacrée aux enseignants. Vu l’importance de leur fonction dans la société, c’est toute l’année qui devrait leur être consacrée.

Créée à l’Initiative de l’UNESCO, elle est célébrée chaque année le 5 octobre depuis 1994, pour commémorer la signature de la recommandation OIT/UNESCO concernant la condition du personnel enseignant de 1966. Cette recommandation fixe les critères de référence relatifs aux droits et aux responsabilités des enseignant(e)s ainsi que les normes fixant leur formation initiale et continue, leur recrutement, leur emploi et les conditions d’enseignement et d’apprentissage. La recommandation concernant la condition du personnel enseignant de l’enseignement supérieur, adoptée en 1997, complète la recommandation de 1966 pour y adjoindre le personnel de recherche et d’enseignement de l’enseignement supérieur.

La journée est l’occasion de célébrer la profession enseignante à travers le monde, de faire le bilan des progrès accomplis, et de se pencher sur des questions centrales pour attirer et retenir les esprits les plus brillants et les jeunes talents dans la profession.

Et c’est là que le bât blesse. Une récente enquête publiée dans la Libre Belgique nous apprend que «*le métier de prof n’a jamais attiré autant de jeunes qu’aujourd’hui*» (édition du lundi 2 septembre). A la lecture de l’article, on se rend compte que, excepté pour ce qui concerne l’enseignement maternel, les candidats pour les autres fonctions enseignantes seraient nombreux. Oui mais, car il y a souvent un mais… encore faut-il que d’une part, ces étudiants terminent leurs études supérieures pédagogiques et qu’une fois leur frais diplôme en poche, ils exercent réellement la noble profession ou, s’ils y accèdent, qu’ils y restent.

Toutes les études démontrent qu’ils sont encore trop nombreux à quitter le métier dans les cinq premières années.

Pour quelles raisons ? Il y a quelques années, la CSC-Enseignement avait réalisé une enquête en interne auprès des jeunes recrues. Les résultats sont éclairants.

D’une part, nous avions souhaité connaitre les principales difficultés rencontrées en début de carrière et d’autre part, les raisons pour lesquelles certains avaient quitté le métier.

600 jeunes avaient répondu à notre questionnaire. Ce qui est éclairant (et perturbant), c’est que les réponses de 2013 sont pour la plupart les mêmes que celles d’aujourd’hui ; à savoir, que l’on pointait l’instabilité et la précarité de l’emploi, l’imprécision des consignes et des programmes, le manque d’outils pédagogiques, mais aussi le stress permanent, le fait d’être seul.

L’enquête faisait apparaitre quelques différences entre les fonctions exercées. Là où l’instituteur pointait l’omniprésence des parents et leur attitude, les professeurs de l’enseignement secondaire dénonçaient l’attitude et le comportement des élèves face au travail.

Quant aux raisons du départ dans les premières années d’exercice du métier, elles étaient claires et sans appel : l’attitude de la direction et des élèves ainsi que le stress figuraient sur les trois premières marches du podium.

Six ans plus tard, presque rien n’a changé. Les fonctions dans l’enseignement sont pratiquement toutes en pénurie. Le métier est resté pénible.

Que faire ?

Si l’on peut espérer que la réforme de la formation initiale apporte des réponses quant à la maitrise et la connaissance des référentiels et des matières, encore faudra-t-il que l’élaboration de ceux-ci ne souffre d’aucun retard. Il est urgent que les formateurs de la future génération d’enseignants disposent des données indispensables à l’organisation de la formation initiale.

On peut également espérer que le travail collaboratif instauré par le nouveau décret concernant l’organisation du travail permette aux jeunes de se sentir moins isolés, d’être épaulés. Il faudra compter sur de véritables équipes pédagogiques où le dialogue et les échanges permettent aux plus nouveaux d’exprimer leurs craintes sans se sentir jugés ou observés.

Il faudra aussi donner le temps à ces «nouveaux maitres» de déployer leurs ailes et de les renforcer en pratiquant (comme pour les élèves) une forme d’évaluation formative. Trop souvent encore, nous sommes contactés par des jeunes enseignants en pleurs qui viennent de recevoir un rapport défavorable de leur hiérarchie sans qu’aucun signe annonciateur ne leur ait été manifesté.

Et notre organisation syndicale dans tout cela ? Nous avons, nous aussi, notre part de responsabilités. Il revient à nos délégués locaux d’accueillir un jeune enseignant, de le mettre en confiance en l’informant au mieux (entre autres) sur les aspects pratiques de l’établissement, en lui communiquant le règlement de travail.

Il est primordial que, dès l’entrée en fonction, le jeune enseignant connaisse ses droits et ses devoirs, qu’il n’ignore qu’ils sont soumis à un statut.

Pour ma part, je voudrais sincèrement exprimer ma reconnaissance à tous ces jeunes enseignants qui ont fait leur première rentrée en 2019. Qu’ils sachent qu’ils restent une valeur sûre et indispensable dans la société. Qu’ils sachent que notre organisation syndicale a toujours eu à cœur de défendre leurs intérêts. Nous resterons vigilants, dans le cadre des travaux du Pacte pour un enseignement d’excellence et dans ceux de la réforme de la formation initiale.

Vous exercez l’un des plus beaux métiers du monde, vous êtes notre avenir ; nous comptons sur vous.

 Roland Lahaye